



Forestiers Privés de France



Fédération nationale  
des Communes Forestières

**Mobiliser les hommes pour mobiliser les bois**  
**Une démarche territoriale concertée pilotée par les communes forestières et les**  
**propriétaires forestiers**

### **Accord de partenariat entre la forêt privée et la forêt communale**

L'objectif d'accroître la récolte impose **l'implication des propriétaires de la ressource** : ceux-ci ne vendront leurs bois que s'ils en retirent un avantage direct (un revenu) ou indirect (le développement local). Les propriétaires privés et les élus des communes forestières doivent donc être en première ligne et en capacité d'engager leur patrimoine dans la dynamisation de la gestion forestière et la récolte de bois. En tant que représentant de l'Etat, propriétaire de la forêt domaniale, l'ONF a vocation à être sur la même ligne.

Cet engagement des propriétaires de la ressource ne se décrètera pas depuis Paris. Il se fera sur le territoire, sur la base de projets dans lesquels les propriétaires se retrouveront bien. Ainsi, cet engagement des détenteurs de la ressource nécessite une **animation territoriale forêt bois** dans le cadre de **démarches de territoire** impliquant l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois et dans lesquelles les élus du territoire ont un rôle prioritaire à jouer. Cette animation débouche sur des opérations de gestion et de récolte des bois.

Des outils existent déjà, **chartes forestières de territoire, plans d'approvisionnement territoriaux, plans de développement de massif**, qui concourent à cet objectif.

L'expérience montre que la coordination entre ces outils doit être renforcée au sein de **protocoles d'animation forêt bois des territoires** afin qu'ils jouent pleinement leur rôle au bénéfice de la forêt et du bois au sein du territoire et au service de **schémas régionaux de mobilisation de la ressource**. (cf. projet FORetTER proposé dans le cadre du Réseau rural français)

La dynamique territoriale ainsi créée et la mobilisation des acteurs sur un projet de développement forestier conduisent à un projet de développement local. Simultanément à l'identification de la ressource, de ses conditions de mobilisation et de ses formes de valorisation ainsi qu'à l'identification des propriétaires forestiers et leur engagement dans l'action, se met en place un ensemble d'opérations assurées par les **opérateurs de la filière**, au premier rang desquels les coopératives et l'ONF.

**L'animation territoriale forêt bois** débouche ainsi sur des **actions de gestion** et sur la **contractualisation opérationnelle** à travers, prioritairement, des contrats d'approvisionnement bois énergie et bois d'œuvre. Sur la base de ces projets territoriaux forêt bois partagés, cette **connexion** entre les opérateurs capables de contractualiser et les détenteurs de la ressource crédibilise et renforce l'ambition du « récolter plus ».

C'est dans cette logique que la Fédération Forestiers Privés de France et la Fédération nationale des Communes forestières entendent concrétiser la **priorité donnée aux démarches territoriales** énoncée par le président de la République dans le cadre de son programme d'Urmatt ; c'est dans cette logique que nous devons rechercher une **complémentarité** entre les acteurs de l'amont de la filière, chacun dans son rôle et dans sa légitimité, au service d'un projet commun concrétisant l'ambition de l'accroissement de la récolte.

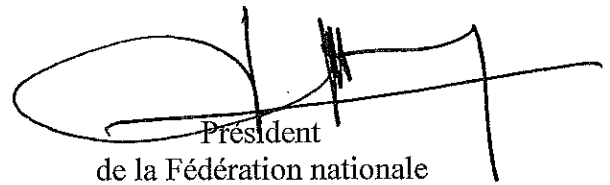
A Paris, le 26 juin 2009

Henri Plauche-Gillon



Président  
de la Fédération  
Forestiers Privés de France

Jean-Claude Monin



Président  
de la Fédération nationale  
des communes forestières